
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

D E C R E T D/94/ 179 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DES ADMINISTRATEURS
DE LA BANQUE CENTRALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi Fondamentale ;
- VU la Loi L/94/018/CTRN du 1er juin 1994 portant statut de la Banque Centrale de la République de Guinée ;
- VU la Loi L/94/026/CTRN du 26 juillet 1994 relative à la composition du Conseil d'Administration de la Banque Centrale de la République de Guinée ;
- VU le Décret D/94/075/PRG/SGG du 18 août 1994 portant nomination des Administrateurs de la Banque Centrale de la République de Guinée ;

D E C R E T E

Article 1er : Sont nommés en qualité d'Administrateur de la Banque Centrale de la République de Guinée, pour un an renouvelable, les personnes dont les noms suivent :

- . Monsieur Sékou SANGARE, Directeur de la Cellule de l'Agriculture à l'Administration Générale des Grands Projets de la Présidence de la République ;
- . Monsieur Saïkou BALDE, Membre du CTRN ;
- . Monsieur Cheick Amadou CAMARA, Directeur National du Trésor au Ministère des Finances.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, et notamment le Décret D/94/075/PRG/SGG du 18 août 1994, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le

7 DECEMBRE 1994


LANSANA CONTE